

# PROCEDURE D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

ALUR – art 92 et 93 & décret du 19/12/2016

Le Conseil municipal institue une Autorisation préalable de mise en location

Le propriétaire dépose sa demande de mise en location préalable  
**Délai de retour : 1 mois**

Autorisation

Autorisation préalable  
jointe au bail  
Renouvellement à chaque  
mise en location

Refus

Si location malgré décision de  
refus : délai d'un mois maxi pour  
observations  
--> amende jusqu'à 15 000€  
versée à l'ANAH

Transmis à la CAF :  
constat de décence et  
consignation APL

Le propriétaire ne dépose pas sa demande  
d'autorisation préalable ou ne déclare pas sa  
mise en location

Délai d'1 mois pour  
régularisation

Le représentant de l'Etat dans le  
département ordonne le versement  
d'une amende de 5 000€ versée à  
l'ANAH, si dépassement d'un délai de  
3 ans : 15 000 €

## Les catégories et caractéristiques des logements soumis à autorisation préalable

Toutes les résidences principales y sont soumises

- Pavillon, appartement, T1, T2 etc
- Hors logements sociaux

# Pièces justificatives à fournir

## **CERFA n°15652-01 dûment complété**

- ✓ Un dossier de diagnostic technique obligatoire (performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb, diagnostic amiante, un état de l'installation d'électricité et de gaz, un état des risques naturels et technologiques),

## **Demande d'informations supplémentaires à la demande de la commune**

- ✓ Projet de bail ou le bail
- ✓ La composition familiale actuelle et/ou future,
- ✓ Le montant du loyer et charges
- ✓ Un croquis et des photographies du logement

# Mise en œuvre

- ❖ Délibération du Conseil municipal du 15/02/2019
- ❖ Application 6 mois après la publication de la délibération : application au 19/08/2019
- ❖ Communication sur la mise en place de l'APML :
  - Bulletin municipal « Les Brèves »
  - Courriers aux notaires, agences immobilières, gestionnaires de biens, propriétaires, syndicats...
  - Création d'une page sur le site de la commune